

**AVIS DE PUBLICATION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-453  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-325 DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

---

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance extraordinaire du 5 octobre 2017, le Règlement numéro 2017-453;

**QUE** le Règlement numéro 2017-453 a pour objet et conséquence :

- de modifier le Règlement de zonage 2009-325 par l'ajout dans la zone ciblée 240P, du classement d'usage 240PM;
- d'assurer, outre un usage public, un usage commercial, notamment de la vente au détail – produits divers
- d'ajouter le commerce de fleuriste aux commerces de détail de marchandises diverses.

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Paspébiac situé au 5, boulevard Gérard-D. Lévesque Est, aux heures d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30;

**QUE** ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Paspébiac, le 18 décembre 2017 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Me Karen Loko  
Greffière